



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 083-218300036-20240409-DCM2024\_034-DE



Délibération N°2024-034

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN.

Absente : Virginie MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 12  
Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de la Commune la note de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 et le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'établit ainsi qu'il suit :

⇒ pour la section de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 108 051.79 €</b>	<b>1 108 051.79 €</b>

⇒ pour la section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 949 590.32 €</b>	<b>1 949 590.32 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte ces propositions et ARRETE le montant des recettes et des dépenses du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune tels que définis ci-dessus,

PRECISE que le vote du budget a lieu par CHAPITRES.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

